



Conseil central
de la *Montérégie*

CALENDRIER DE FORMATION 2024 - 2025





LA FORMATION : UN OUTIL INDISPENSABLE AU DÉVELOPPEMENT DE LA VIE SYNDICALE

Les formations CSN sont façonnées dans le but de répondre aux attentes des représentantes et représentants syndicaux et des personnes militantes qui désirent parfaire leurs connaissances et s'impliquer dans le monde syndical CSN. Elles visent également à améliorer leurs performances, leurs motivations, leur bien-être dans la réalisation de la mission syndicale, mais aussi à favoriser leur développement personnel, leur épanouissement et à apporter ainsi une valeur ajoutée importante au sein de leur syndicat.

La formation est un atout majeur et doit être équilibrée entre apport de connaissances et action en situation sur les lieux de travail afin de garantir la pérennité du syndicat et de préserver ou accroître le dynamisme dans la vie syndicale.

Dans ce calendrier qui couvre la période de septembre 2024 à juin 2025, vous trouverez l'ensemble des 33 sessions de formation offertes au conseil central, afin de vous permettre de mieux jouer votre rôle dans votre vie syndicale.

La formation *Démarches syndicales en environnement* est disponible sur demande.

Nous vous encourageons à consulter le calendrier et à planifier la formation dont votre syndicat a besoin pour atteindre ses objectifs.

Sans être des formations proprement dites, des nouveautés ont été ajoutées au calendrier. *Suivi Trésorerie*, en apportant votre trésorerie au conseil central, nous serons sur place, avec vous, pour répondre aux questionnements qui auraient pu survenir depuis votre formation. Aussi, *Suivi Exécutif syndical I* a pour but de revenir ou d'approfondir les éléments essentiels de la formation ou voir des éléments qui auraient été moins bien compris.

Notre équipe de formatrices et de formateurs dynamiques saura répondre à vos attentes. C'est en leur nom et au nom du Conseil central de la Montérégie - CSN que nous vous souhaitons une bonne année 2024-2025 de formation syndicale.

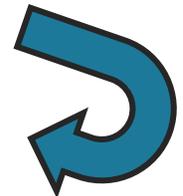
Robert Lapointe

2^e vice-président, responsable de la formation

POLITIQUES DE FORMATION ET D'AIDE FINANCIÈRE

1. Toutes les sessions se tiennent au siège social du conseil central au **7900, boul. Taschereau, édifice E, Salle 1, à Brossard de 9h à 17h**, à moins d'avis contraire.
 2. Vous êtes invités à vous inscrire, en utilisant le site web du conseil central au <https://www.ccmonteregic.csn.qc.ca/calendrier/>. Afin d'éviter l'annulation d'une formation, nous vous prions de vous inscrire le plus rapidement possible. Si vous avez besoin d'aide pour compléter le formulaire en ligne, communiquer avec nous au 450 466-7036.
 3. Un syndicat peut inscrire deux personnes pour les sessions de formation. Cependant, pour les formations *Trésorerie* et *Secrétariat*, une seule personne peut être inscrite. Pour la formation *Comité de surveillance*, le nombre de membres élus à votre comité de surveillance est permis.
- Une personne participante ne peut être remboursée qu'une seule fois pour une même formation.
4. Pour toutes les formations, sauf *Initiation à la santé et à la sécurité du travail* et *Accidents et maladies du travail*, le conseil central s'engage à rembourser aux syndicats un montant forfaitaire de **250 \$ par jour / par personne pour les syndicats de 250 membres et moins**.
 5. Pour les formations *Initiation à la santé et à la sécurité du travail* et *Accidents et maladies du travail*, le conseil central s'engage à rembourser **la totalité du salaire perdu** (taux horaire régulier*), selon les critères du *Service des relations du travail de la CSN*, à tous les participants, jusqu'à un maximum de deux participants par syndicat et par session.
- *Le taux horaire régulier NE DOIT INCLURE AUCUNS avantages sociaux, boni, prime, prime de compensation, pourboire, vacances, temps supplémentaire, bénéfice social ou autre avantage de quelque nature que ce soit.
- Talon de paie, preuve de libération et signature de la liste de présences pour chaque jour sont requis**
6. Pour les syndicats en instance d'accréditation ou nouvellement accrédités, de l'aide est disponible pour former trois personnes militantes (salaire et dépenses) afin qu'elles puissent participer à la formation *Exécutif syndical I et Comité de surveillance* et une personne pour les formations *Trésorerie* et *Secrétariat*.
- N.B. Les subventions des points 5 et 6 peuvent être sujettes à changement selon les subventions de la CSN.

Le nombre minimum de personnes participantes à une session est de 8 et le maximum de 18. Nous vous contacterons pour confirmer votre présence à la formation choisie, par téléphone ou par courriel. Pour toute question concernant la formation ou une annulation, veuillez nous écrire au ccmonteregic-formation@csn.qc.ca.



CALENDRIER 2024 - 2025

	Formations de base				Formations en trésorerie			Formations en santé-sécurité au travail				Formations spécialisées					Formation sur demande
	Exécutif syndical I ¹	Suivi Exécutif syndical I ³	Exécutif syndical II ¹ <small>Prérequis : Exécutif syndical I</small>	Secrétariat ¹	Trésorerie syndicale CSN	Suivi Trésorerie ³	Comité de surveillance ¹	Initiation à la santé et à la sécurité du travail (ISST) ²	Suivi dossier de lésion professionnelle (SDLP) ¹ <small>Prérequis : ISST</small>	Action syndicale en prévention (ASP) ² <small>Prérequis : ISST</small>	Accident et maladie du travail (AMT) ¹ <small>Prérequis : ISST</small>	Mobilisation ⁴	Délégué syndical ¹	Information (journal) ¹	Réseaux entraide	Condition féminine	Démarche syndicale en environnement
Septembre	23, 24, 25				16, 17, 18												
Octobre			28, 29, 30			11	24, 25	3, 4		8, 9, 10		16, 17					
Novembre	19, 20, 21			14, 15	27, 28 et 6*						25, 26		8		4, 5		
Décembre						13								17, 18			
Janvier		21			15, 16, 17			28, 29					24			22	
Février	12, 13, 14					21			5, 6			26, 27					
Mars			17, 18, 19	13, 14	24, 25, 26		10, 11										
Avril	2, 3, 4								10, 11				14				
Mai		9						1, 2									
Juin						13											
*	Formation Trésorerie donnée sur trois jours non-consécutifs : 27-28 novembre et 6 décembre																
¹	Pour la politique d'aide financière voir p.3, point 4																
²	Pour la politique d'aide financière voir p.3, point 5																
³	Aucune aide financière <i>Suivi Exécutif syndical I</i> . Aucune aide financière pour <i>Suivi Trésorerie</i> , cependant une journée de la banque de libération peut être utilisée																
⁴	La politique de remboursement de la CSN s'applique pour la formation <i>Mobilisation</i> , salaire et dépenses seront remboursés																

EXÉCUTIF SYNDICAL I

Durée : 3 jours

Cette session s'adresse aux personnes nouvellement élues au comité exécutif d'un syndicat. Elle permet aux participantes et participants de bien comprendre le rôle et les responsabilités qui incombent à l'exécutif syndical dans son ensemble ainsi qu'à chacune des fonctions syndicales dans un exécutif. On y acquiert les connaissances et les habiletés nécessaires à la réalisation des mandats syndicaux, au travail en équipe, à la définition des priorités syndicales, à l'élaboration d'un plan de travail, à la représentation syndicale et à l'évaluation des besoins de formation afin de développer l'autonomie du syndicat dans le respect des valeurs propres à l'affiliation à la CSN. Cette formation permet aussi de se familiariser avec la tenue d'une assemblée générale, les procédures et les attitudes et comportements par une pratique concrète de l'assemblée délibérante.

SUIVI EXÉCUTIF SYNDICAL I

Durée : 1 journée

Ce suivi a pour but de revenir sur les éléments essentiels de la formation Exécutif syndical I. L'idée est ici de valider les connaissances acquises et de permettre un retour sur des éléments qui auront ou n'auront pas été mis en œuvre dans les syndicats. En quelque sorte, il s'agit de revenir sur des notions que les personnes ayant participé à Exécutif syndical I souhaitent approfondir ou qui auraient été moins bien comprises. La formule d'une journée permet donc aux personnes participantes d'échanger sur les suites qu'elles ont données ou qu'elles souhaitent donner à la formation et sur les transformations apportées dans leur rôle syndical.

EXÉCUTIF SYNDICAL II **Prérequis** : Session *Exécutif syndical I* - suivi depuis environ 6 mois

Durée : 3 jours

Cette session s'inscrit dans la continuité de la session Exécutif syndical I. Elle permet aux membres du comité exécutif de développer leur savoir-faire et savoir-être dans l'accomplissement de leurs fonctions et de leurs mandats syndicaux. La session approfondit des volets importants de l'action syndicale: l'exercice du leadership, la représentation syndicale, l'organisation du travail syndical, le travail en équipe, la communication, la résolution de problèmes.

SECRÉTARIAT

Durée : 2 jours

Cette formation s'adresse aux nouvelles et aux nouveaux secrétaires des syndicats. Elle permet d'apprendre à effectuer les tâches concrètes des secrétaires d'un syndicat, telles que le soutien au comité exécutif, la rédaction des procès-verbaux, le classement des documents syndicaux et leur conservation, le traitement de la correspondance, la convocation et le déroulement de l'assemblée générale.

TRÉSORERIE SYNDICALE CSN

Durée : 3 jours

Cette formation est indispensable pour les trésorières et trésoriers. Elle a été mise à jour en 2023. On y traite de la structure de la CSN, de la triple affiliation, de la cotisation syndicale et des per capita. On présente les responsabilités et les tâches de la trésorerie. On y apprend à faire la tenue du registre syndical (inscriptions des revenus et des dépenses) et à préparer les rapports de trésorerie pour présentation au comité exécutif et à l'assemblée générale. On y apprend ce qu'est une politique de dépense et comment l'appliquer, et comment préparer des prévisions budgétaires. Des exercices pratiques permettent de maîtriser les tâches et une foule de conseils sont donnés. Prévoyez téléphone ou calculatrice pour effectuer les calculs.

Les deux premières journées sont consacrées aux principes de la trésorerie syndicale et la 3e journée est consacrée à la pratique sur le logiciel SGS, offert gratuitement aux syndicats CSN. Si votre syndicat ne fait pas encore sa comptabilité sur ce logiciel, l'installation de SGS et votre inscription sera faite avec le formateur durant la formation. C'est donc une formation « clés-en-main »!

SUIVI TRÉSORERIE SYNDICALE CSN

Durée : 1 journée

Cette journée vise à vous soutenir dans votre travail de trésorerie. L'idée est pour les personnes trésorières de se rendre au conseil central avec leurs documents et leur ordinateur. Sur place, vous pourrez échanger avec d'autres personnes, mais surtout une formatrice ou un formateur du conseil central sera présent pour répondre à vos questions. Vous pourrez également revenir sur certains points de la formation pour les clarifier ou pour obtenir des précisions. (Notez qu'il s'agit d'une journée d'aide à la trésorerie et que l'aide financière pour les formations ne s'applique pas.)

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Durée : 2 jours

Conformément aux valeurs mises en avant par la CSN, les membres de ce comité apprennent à faire la vérification périodique des livres de la trésorerie, du bilan financier et du budget ainsi qu'à faire un rapport et des recommandations financiers. Nous vous suggérons d'apporter votre calculatrice.

INITIATION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ISST)

Durée : 2 jours

Cette session est offerte par les conseils centraux. Elle s'adresse à tous ceux et celles qui occupent une fonction syndicale et qui ont à intervenir en santé-sécurité (délégué-e, membre d'un comité exécutif, membre d'un comité de négociation, représentant syndical en santé-sécurité, représentant à la prévention, etc.). Elle vise à conscientiser à l'importance du travail syndical en santé-sécurité du travail et comprendre le rôle et les responsabilités des syndicats et des employeurs en santé-sécurité. On y prend connaissance des lois en matière de santé-sécurité du travail. On se familiarise avec certaines notions de ces lois, dont les droits et obligations des travailleurs et des employeurs, les mécanismes de prévention, la défense des accidenté-es ainsi que l'assignation temporaire. On y présente les outils disponibles pour agir syndicalement en santé-sécurité du travail dans les milieux de travail. On y discute des problèmes et difficultés rencontrés ainsi que des solutions possibles pour agir en prévention dans un objectif d'élimination des dangers à la source.

ACTION SYNDICALE EN PRÉVENTION (ASP) - Prérequis : ISST

Durée : 3 jours

Cette session vise l'apprentissage d'une démarche en prévention. Elle permet aux responsables en santé et en sécurité d'apprendre à détecter et à identifier les problèmes ou les situations dangereuses, à intervenir sur le terrain et à organiser les changements nécessaires. La formation s'inscrit dans la continuité de la session *Initiation à la santé et sécurité du travail* (ISST). Les participantes et participants approfondissent leur connaissance des lois et des règlements. Ils apprennent à identifier les tâches à accomplir en matière de prévention ainsi qu'à identifier les risques, les dangers et leurs conséquences. Ils seront capables de proposer des solutions. Ils seront en mesure d'intervenir efficacement auprès de l'employeur et de travailler concrètement au développement du réflexe de la prévention dans leur milieu de travail.

ACCIDENTS ET MALADIES DU TRAVAIL (AMT) - Prérequis : ISST

Durée : 3 jours

Cette session s'adresse aux responsables de la réparation des accidents et des maladies du travail. Elle touche tous les aspects relatifs à la survenance d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, à partir du début de la lésion jusqu'à la reprise du travail. Elle vise donc l'apprentissage et la connaissance des diverses étapes de l'évolution du dossier d'une victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Les responsables syndicaux acquerront les habiletés nécessaires pour saisir les enjeux en cause pour la victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle tout au long de l'évolution de son dossier.

SUIVI D'UN DOSSIER DE LÉSION PROFESSIONNELLE (SDLP) - Prérequis : ISST

Durée : 2 jours

Cette session est offerte par les conseils centraux. Elle s'adresse aux responsables syndicaux qui interviennent lorsque survient un accident du travail ou une lésion professionnelle. On y traite des responsabilités syndicales afin d'être capable d'intervenir lorsque survient un accident du travail, de conseiller et accompagner les victimes dans leurs démarches avec l'employeur et la CNESST, d'enquêter et monter un dossier lorsqu'il y a des contestations des décisions de la CNESST et faire le lien avec les services et les ressources de la CSN. Cette formation fournit des outils pour faciliter le travail syndical en lien avec la défense des victimes de lésions professionnelles.

MOBILISATION

Cette formation présente le rôle de la mobilisation en période de négociation et dans la vie syndicale en général, ainsi que le fonctionnement du comité de mobilisation. Les responsables de la mobilisation se familiarisent avec l'environnement légal de la négociation et les stratégies patronales. Ils apprennent à faire un plan d'action à partir d'une juste évaluation du rapport de force syndical. Ils prennent connaissance des ressources, des services et des outils fournis par la CSN.

Durée : 2 jours

DÉLÉGUÉ SYNDICAL

Les délégué-es apprennent à mieux jouer leur rôle de représentant syndical auprès des membres de leur département, de leur service ou de leur unité. Par des exercices pratiques, ils améliorent leur façon d'intervenir auprès des membres, d'écouter leurs besoins et de défendre leurs intérêts et leurs droits. La vie démocratique du syndicat, le rôle du conseil syndical, l'information et la mobilisation sont aussi traités. On y apprend le fonctionnement de la CSN afin de répondre aux questions des membres. Les personnes du comité exécutif responsables des délégué-es peuvent elles aussi participer à cette session.

Durée : 1 jour

INFORMATION DANS UN SYNDICAT (Journal)

L'information dans nos syndicats est au cœur de la vie syndicale. Sans information circulant dans le syndicat, comment ce dernier peut-il susciter et entretenir la mobilisation des membres autour d'intérêts communs? Cette session détaille les tâches de la personne responsable à l'information dans le syndicat. On y développe une vision stratégique de l'information en apprenant à faire un plan de communication. On y acquiert les connaissances et les habiletés nécessaires à la production de l'information dans le syndicat : comment rédiger une nouvelle dans un style journalistique, comment produire un tract et un journal.

Durée : 2 jours

RÉSEAUX D'ENTRAIDE

Cette session s'adresse aux militantes et aux militants syndicaux qui veulent, dans leur milieu de travail, développer l'entraide pour les personnes ayant des problèmes de santé psychologique et mentale : problèmes psychosociaux, problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie, etc. Ces militants seront capables de mettre sur pied des réseaux d'entraide et acquerront des connaissances pratiques nécessaires à l'entraide individuelle et à la mise sur pied d'un comité avec des personnes impliquées dans leur milieu.

Durée : 2 jours

CONDITION FÉMININE

Cette session s'adresse particulièrement aux militantes des syndicats locaux et est axée sur l'action locale. L'objectif étant de démontrer la pertinence du dossier de la condition féminine et d'outiller les militantes pour qu'elles puissent organiser, avec l'exécutif syndical, des activités précises et développer des dossiers spécifiques permettant de faire progresser les droits des femmes, et porter par les femmes.

Durée : 1 jour

DÉMARCHE SYNDICALE EN ENVIRONNEMENT

Durée : 2 jours

Cette session vise à ce que les employeurs et les institutions prennent leurs responsabilités en matière d'environnement et de développement durable, en favorisant une prise en charge syndicale.

Les participantes et participants y font l'acquisition de connaissances sur l'environnement lié au travail. Ils apprennent aussi à intégrer la dimension environnementale à leur action syndicale, à agir en faveur du développement durable et à changer les façons de faire dans les milieux de travail, en tenant compte des juridictions, des certifications et des normes existantes.

POUR VOUS INSCRIRE

- vous rendre sur le site web du conseil central au www.ccmonteregie.csn.qc.ca,
- cliquez sur l'onglet *Calendrier*
- rendez-vous sur la date de la formation désirée
- cliquez sur la formation, puis sur *Je m'inscris*
- complétez le formulaire
- cliquez sur *Envoyer*



SERVICE D'APPUI À LA MOBILISATION ET À LA VIE RÉGIONALE

Stratégie d'information et de communication
Mandat juridique et tout autre mandat particulier
Dossier assurance-emploi
Dossier CNESST
Mobilisation et vie régionale

SYNDICALISATION

Assistance pour la fondation d'un nouveau syndicat
Mise à jour des cartes de membres

SERVICE DE RELATION DU TRAVAIL – DÉFENSE DES PERSONNES ACCIDENTÉES

Dossier de contestation au Tribunal administratif du travail – Commission des lésions professionnelles
Expertise médicale

FORMATION

Pour vous inscrire, accédez au site web: <https://www.ccmonteregie.csn.qc.ca/formations/>, cliquez sur la formation désirée affichée au calendrier et complétez le formulaire, puis cliquez sur *Envoyer*.

Pour annuler une inscription à une formation ou pour tout autre question concernant la formation au conseil central, adressez-vous au ccmonteregie-formation@csn.qc.ca.

LOCATION DE SALLES

Pour réserver une salle dans l'un ou l'autre des bureaux régionaux, veuillez compléter le formulaire sur le site web : <https://www.ccmonteregie.csn.qc.ca/formulaire-de-location-de-salle/>. Il est important de nous mentionner le nombre de personnes, avec ou sans micro, quelle disposition (style école, carré ou conférence) et la période de la journée désirée. Pour annuler une réservation ou tout autre question en lien avec les réservations de salle, veuillez-vous adresser au ccmonteregie-salle@csn.qc.ca.

L'ADRESSE DE NOTRE SITE SEB

<https://www.ccmonteregie.csn.qc.ca>